



MAIRIE  
D'AUSSILLON  
B.P. 541  
81208 Aussillon CÉDEX

Téléphone : 05.63.97.71.80  
Télécopie : 09.71.00.69.29

**ARRÊTÉ**  
**RÈGLEMENTANT PORTANT AUTORISATION**  
**EXCEPTIONNELLE DE CIRCULATION A AUSSILLON VILLAGE**  
**LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Commune d'AUSSILLON,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;

- VU le Code de la Route ;

- VU le Code de la voirie routière ;

- VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – Première partie – Généralités, approuvée par l'arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifié ;

- VU l'arrêté Interministériel du 11 novembre 1992, modifié ;

- VU l'arrêté municipal n° 2012/093 en date du 31 juillet 2012 interdisant la circulation des poids lourds d'un poids total en charge égal ou supérieur à 3T5 dans toutes les rues d'Aussillon Village ;

- VU l'arrêté municipal n° 2020/078 en date du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur José GALLIZO et plus particulièrement l'autorisant à signer les arrêtés de voirie (article 3) ;

- CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise CMSE en date du 30 septembre 2022, relative à la livraison de sable Chalet d'En Falc à Aussillon Village le 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est nécessaire d'autoriser la circulation à un véhicule de plus de 3T5 ;

## ARRÊTÉS

**Article 1<sup>er</sup>** : Le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour 2 livraisons de sable au Chalet d'En Falc à Aussillon Village, la société CMSE est autorisée à circuler à Aussillon Village avec un camion benne type 8 x 4 portant 12t par voyage durant la journée.

**Article 2** : La société CMSE chargée de la livraison du sable est tenue de s'assurer que le passage du véhicule est possible afin de ne pas bloquer la circulation, et

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de la date portant caractère exécutoire.

de prendre toutes les dispositions pour ne pas endommager les voiries et les accotements pendant toute la durée de la livraison.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié, affiché selon les règles en vigueur. Il sera notifié à la société CMSE.

Mme la Directrice Générale des Services et M. le Pollcer Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Date de mise en ligne : 01 SEP. 2022

AUSSILLON, le 31 août 2022.  
Par délégation,  
Le Maire-Adjoint,  
José GALLIZO.



Date de notification :

Acte ayant acquis caractère  
exécutoire à la date du  
AUSSILLON, le  
Par délégation,  
Le Maire-Adjoint,  
José GALLIZO.